

## SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### DOSSIER TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT AUTONOME POUR L'INSTRUCTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE OU DE REHABILITATION

Le contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif est exercé par la Communauté de Communes Rhône Crussol sur présentation par le demandeur, d'un projet de filière d'assainissement (prétraitement, épuration et évacuation) adapté aux caractéristiques du sol, du site, et de la construction.

Il est donc demandé au pétitionnaire, afin que le service d'assainissement puisse instruire le dossier, les pièces suivantes :

- Le présent dossier technique dûment complété,
- Un plan de situation au 1/2500<sup>ième</sup>,
- Un plan de masse avec une échelle comprise entre 1/50<sup>ième</sup> et 1/500<sup>ième</sup> indiquant la position de l'immeuble assaini et celle des limites de propriété, l'emplacement de chaque ouvrage de l'installation (prétraitement, dispositif d'épuration...), ainsi que les caractéristiques de la parcelle (pente, côte topographique, inondabilité, cours d'eau, puits, etc...),
- **La réalisation d'une étude de sol à la parcelle est fortement conseillée.** Ceci afin de déterminer le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

**DEMANDEUR**

Ne rien inscrire : N° du permis de construire :

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation : .....

N° cadastrale(s) : section :.....parcelle :.....Superficie du terrain : .....m<sup>2</sup>**CARACTÉRISTIQUES DES LOCAUX**Type de bâtiment :  Neuf  Existant Villa ou maison individuelle : nombres de pièces principales .....

Nombres de chambres.....

 Bâtiment comportant plusieurs logements : nombre de logements .....

Nombre total de pièces principales .....

 Autre type de bâtiment : nature.....

Nombre d'usagers.....

**CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN**Présence de points d'eau à moins de 35 m du dispositif de traitement :  oui  nonSi oui, préciser:  forage  puits  source  autres : .....Utilisation de ces eaux :  eau potable  arrosage  autres : .....Présence d'un exutoire :  oui  non Si oui, préciser : .....**DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :**

Nature du sol : (ex. : sol à dominante argileuse) .....

Perméabilité du sol (en mm/h) :  500 à 50  50 à 30  30 à 15  < à 15  > à 500Pente du terrain :  0 à 5 %  5 à 10 %  > 10 %Niveau de remontée maximale de la nappe :  > à 1,5 m  1,5 à 1 m  < à 1 m (profondeur par rapport au terrain naturel)Profondeur du substratum :  > à 2 m  2 à 1,5 m  < à 1,5 mNature du substratum : ..... Le substratum est imperméable :  non  ouiLe substratum est trop perméable :  non  oui

La réalisation d'une étude à la parcelle est fortement conseillée. Ceci afin de déterminer de manière précise le dispositif d'assainissement non collectif le mieux adapté au terrain.

**CONCLUSION DES DONNEES PEDOLOGIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DE LA PARCELLE :**Terrain apte à recevoir les effluents traités par la filière prévue :  OUI  NON

## POSTE DE RELEVAGE

### Dispositif de relevage des eaux :

oui  non

Nature du dispositif : .....

Nombre de pompes : .....

Hauteur à relever : .....

## CARACTERISTIQUES DU PRETRAITEMENT

### Dispositif de prétraitement : (cocher les cases)

	<u>Volume</u>	<u>Type de matériaux (béton, PEHD...)</u>
<input type="checkbox"/> bac à graisse :	.....m <sup>3</sup>	.....
<input type="checkbox"/> fosse toutes eaux :	.....m <sup>3</sup>	.....
<input type="checkbox"/> préfiltre :	.....m <sup>3</sup>	.....
	<input type="checkbox"/> intégré à la fosse toutes eaux	<input type="checkbox"/> séparé
<input type="checkbox"/> Autres : .....		

Distance de canalisation entre la sortie de l'habitation et la fosse toutes eaux :  < à 10 m  > à 10 m

## CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT

### Dispositif d'épuration : (cocher les cases)

- Tranchées d'infiltration à faible profondeur : .....ml - Nombres de tranchées.....
- Tranchées d'infiltration en terrain en pente : .....ml - Nombres de tranchées.....
- Lit d'épandage à faible profondeur .....m<sup>2</sup>
- Filtre à sable vertical non drainé .....m<sup>2</sup>
- Filtre à sable vertical drainé .....m<sup>2</sup>
- Tertre d'infiltration non drainé : au sommet.....m<sup>2</sup>, à la base.....m<sup>2</sup>
- Autre dispositif agréé dans le cadre de l'arrêté du 7/09/2009 :  
.....

Nature du rejet dans le cas d'un dispositif drainé : Fournir le courrier d'accord du propriétaire du point de rejet.

- Milieu hydraulique superficiel  
Préciser (exemple : cours d'eau, fossé...) : .....
- Autre : .....

Distance du dispositif de traitement : - avec la limite de propriété :  > à 3 m  < à 3 m  
Si terrain pentu :  > à 10 m  < à 10 m

- avec des arbres :  > à 3 m  < à 3 m

- avec les habitations :  > à 5 m  < à 5 m

### Le dossier technique d'assainissement autonome est un engagement du pétitionnaire.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de nous transmettre le dossier technique assainissement autonome du permis de construire ou de la réhabilitation dûment complété et signé pour que nous puissions faire l'instruction et suivre la construction de votre installation.

Fait à .....le.....Signature

**Avis technique proposé par le contrôleur**

- Avis favorable       Avis favorable avec réserves       Avis défavorable

OBSERVATIONS / RESERVES DU CONTROLEUR :

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à .....le.....

Signature

**DECISION DE LA CCRC**

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

OBSERVATIONS :

.....

.....

.....

Fait à .....le.....

Le Président

**IMPORTANT LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A RETOURNER LE COUPON  
DETACHABLE 8 JOURS AVANT REMBLAIEMENT A :  
VEOLIA EAU 2 RUE PAUL LANGEVIN 07130 SAINT PERAY**

- **Condition obligatoire pour l'obtention de la conformité de l'installation.**
- En cas d'acceptation par le service d'assainissement de la CCRC du dispositif ci avant décrit, le pétitionnaire s'engage à informer Véolia EAU Saint Péray, dans un délai de huit jours, avant remblaiement du dispositif d'assainissement non collectif, afin que le service d'assainissement de la Communauté de Communes puisse délivrer la conformité de l'installation.
- Le pétitionnaire se porte garant, sous sa responsabilité, que l'installation sera établie dans son intégralité, conformément au projet tel qu'il aura été accepté, et conformément à la réglementation en vigueur et selon les règles de l'art de la norme XP DTU 64.1 de mars 2007.
- **L'installation sera visible en tranchée ouverte à partir du :** .....

Fait à .....le.....Signature

Nom et Prénom du demandeur : .....

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation : .....

.....

**IMPORTANT LE PETITIONNAIRE S'ENGAGE A RETOURNER LE COUPON  
DETACHABLE 8 JOURS AVANT REMBLAIEMENT A :  
VEOLIA EAU 2 RUE PAUL LANGEVIN 07130 SAINT PERAY**

- **Condition obligatoire pour l'obtention de la conformité de l'installation.**
- En cas d'acceptation par le service d'assainissement de la CCRC du dispositif ci avant décrit, le pétitionnaire s'engage à informer Véolia EAU Saint Péray, dans un délai de huit jours, avant remblaiement du dispositif d'assainissement non collectif, afin que le service d'assainissement de la Communauté de Communes puisse délivrer la conformité de l'installation.
- Le pétitionnaire se porte garant, sous sa responsabilité, que l'installation sera établie dans son intégralité, conformément au projet tel qu'il aura été accepté, et conformément à la réglementation en vigueur et selon les règles de l'art de la norme XP DTU 64.1 de mars 2007.
- **L'installation sera visible en tranchée ouverte à partir du :** .....

Fait à .....le.....Signature

Nom et Prénom du demandeur : .....

Téléphone:.....

Adresse du lieu de réalisation : .....